



Connecter les énergies d'avenir

Sensibilisation à la Gouvernance de l'Architecture

***Aspect Modalités de validation des
solutions SI***

Agenda

- + Les modalités de validation des solutions SI

Les modalités

+ Une méthode de validation de l'architecture « bimodale »



Mode 1 : Décentralisation des décisions

Validation des solutions SI en Autonomie sous la responsabilité des CdV

Conditions d'éligibilité :

1. Chaîne de valeur ayant obtenu son éligibilité à l'autonomie
2. Solutions SI conformes au Cadre Technologique
3. Solutions SI mono chaîne de valeur

Mode 2 : Centralisation des décisions

Validation des solutions SI en CASE sous la responsabilité de la Stratégie IT

Conditions d'éligibilité :

1. Chaîne de valeur n'ayant pas obtenu encore son éligibilité au mode de validation « autonome »
2. Solution SI présentant des non-conformités au Cadre Technologique
3. Solution SI transverse (plusieurs chaînes de valeur)
4. Solution SI révélant une insuffisance du Cadre Technologique

Traçabilité renforcée des évolutions du SI applicable aux 2 modes de validation : Fiche de conformité, HLD, Capitalisation hAUSman, CR de décisions

L'Architecte Référente est garant de la bonne application de la gouvernance de l'Architecture dans sa Chaîne de valeur



Connecter les énergies d'avenir

grtgaz.com